

Samedi 20 et Dimanche 21 mars 2010

**Cinquième tournoi
de Saint Yrieix
sur Charente**

Simple Jeunes
Doubles Hommes / Dames / Mixtes

tournoi ouvert aux compétiteurs
classés NC - D - C - B

Autorisation
n° 09/10.PG.014

Juge-arbitre
Marie-Christine PRIEUR



👉 **Le Club de Badminton de Saint-Yrieix est heureux de vous inviter à la cinquième édition de son tournoi de doubles, le week-end du 20 et 21 mars 2010**

Doubles Hommes / Dames / Mixtes

tournoi ouvert aux compétiteurs seniors classés de NC à B

5 niveaux seront organisés en doubles :

NC - D3/D4 - D1/D2 - C - B

👉 **Un tournoi de simples sera aussi organisé pour les jeunes (filles et garçons, de poussins à cadets), avec séparation entre classés et non classés (choix à indiquer sur la fiche d'inscription).**

Tous les tableaux seront organisés en poules avec deux sortants dans les poules de 3 et 4, trois sortants dans les poules de 5



La compétition débutera à 8h00 et se terminera vers 19h00 (horaires indicatifs).

Elle se déroulera aux **gymnases des Berneries**, à Saint-Yrieix, sur un maximum de **14 terrains**.

Le **samedi** se dérouleront les tableaux du doubles hommes et dames, en seniors (NC à B).

Le **dimanche** sera consacré au simple jeunes et du double mixte seniors (NC à B).

Vainqueurs et finalistes seront récompensés en coupes et lots divers, en bons d'achat pour la série B.



← pour un tableau remporté par une paire locale



SET & MATCH

tiendra un stand durant le tournoi

Un espace Restauration sera proposé dans la salle. Vous trouverez à y acheter boissons (chaudes et froides), quiches, croque monsieur, sandwiches, viennoiseries, crêpes et gâteaux.

Hôtels à proximité : > Première Classe, 114 route de Royan (Saint Yrieix) - tel : 05 45 95 02 09

> Campanile, 114 route de Royan (Saint Yrieix) - tel : 05 45 69 78 95

INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription : le **13 MARS 2010**

- à réception du courrier -

Coût : 10 € par personne pour un tableau, 14 € par personne pour deux tableaux
8 € pour le simple jeunes

Les convocations seront expédiées par e-mail, et seront accompagnées d'un plan d'accès.

Renseignements : Stéphane JOUANNETAUD au 05-45-92-70-63 ou au 06-81-56-51-25
ou bien par mail : mrjouano@voila.fr



REGLEMENT PARTICULIER DU CINQUIEME TOURNOI de SAINT-YRIEIX
les samedi 20 et dimanche 21 mars 2010 - séries NC-D-C-B (en doubles) et Jeunes en Simples

1. Le tournoi se déroulera selon les règles FFBA et les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé sous le n°09/10.PC.014-TN.IJA-C16/. Le Juge-Arbitre est **Marie-Christine Prieur**. Les juges-arbitres adjoints sont **Olivier Geffard** et **Stéphane Lieutaud**.
2. Ce tournoi est ouvert en doubles à tous les joueurs licenciés des catégories NC, D, C et B et en simples aux poussins, benjamins, minimes et cadets du Poitou-Charentes et des ligues voisines.
3. Les tableaux proposés sont DH, DD, DMx pour les seniors, SH et SD pour les jeunes. Les tableaux seront organisés en poules de 3, 4 ou 5 (avec 2 sortants par poule de 3 et 4, 3 pour les poules de 5). Les tableaux DH et DD se joueront intégralement le samedi, les tableaux DMx, SH et SD (jeunes) se joueront le dimanche.
4. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper et/ou scinder des catégories, selon le nombre d'inscrits.
5. Le nombre maximum de participants est de 250. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée. Le nombre d'inscrits par tableau sera aussi limité, par ordre d'arrivée, pour que le nombre de matches jouables par joueur ne puisse pas dépasser huit.
6. La date limite d'inscription est le 13/03/2010 (arrivée à l'adresse d'envoi) et la confection des tableaux se fera le 14/03/2010.
7. Le montant des droits d'engagements est de 10 € (un tableau), 14 € (deux tableaux) et 8€ (jeunes).
8. Les horaires des tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés.
9. Le paiement sera joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre de SAINT-YRIEIX BADMINTON.
10. Les volants sont à la charge des participants (volants homologués), avec partage égal entre les deux paires.
11. Les volants officiels sont le Yonex AS30 (plumes) et le Mavis 500 (plastique), en vente dans la salle.
12. Les joueurs en série Non Classés peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le volant plastique sera de mise.
13. Les matchs seront auto-arbitrés, sauf les finales. Au besoin, un arbitre sera désigné pour le match.
14. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 mn avant l'heure présumée de son match. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge arbitre et à la table de marque. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée.
15. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 mn.
16. Les joueurs disposent de 3 mn entre l'appel et le début de leur match. Passé un délai de 5 mn, tout joueur non présent sur le terrain sans justification valable pourra être déclaré « forfait ».
17. Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le juge arbitre, le juge arbitre adjoint, les arbitres, et deux conseillers par double pendant les arrêts réglementaires au cours d'un match.
19. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
20. Chaque participant doit être licencié « compétition » et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
21. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation dès que possible et adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Poitou-Charentes.
22. Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait n'est pas justifié et signalé avant la date du tirage au sort.
23. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
24. Toute participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

